



APPEL À PROJETS POUR LA VALORISATION DE LA LIGNE DU FUNICULAIRE TERRITET — MONT-FLEURI

TABLE DES MATIÈRES

Contexte général	2
Historique	2
Situation actuelle	2
Organisation de la société	2
Infrastructures	3
Entretien	3
Appel à projets	4
Objectifs	4
Infrastructures concernées par l'appel à projets	4
Critères de participation	5
Destinataires de l'appel à projets	5
Critères d'éligibilité	5
Modalités de candidature	5
Calendrier prévisionnel de l'appel à projets	5
Diffusion de l'appel à projets	5
Inscription	5
Visite des infrastructures et informations	5
Ateliers d'approfondissement	6
Remise des dossiers finaux	6
Délai de remise des dossiers finaux	6
Contenu des dossiers	6
Procédure de sélection	6
Composition du Jury (la fonction prime sur la personne)	6
Engagements des participants et lauréats	7
Engagements de la commune de Montreux et de TMF SA	7
Clause de confidentialité	7
Contact et questions	7



CONTEXTE GÉNÉRAL

Historique

Le funiculaire Territet — Mont-Fleuri¹ a été construit entre 1909 et 1910. Il a été inauguré le 30 juillet 1910. Le funiculaire a une longueur de 430 mètres, dont environ 120 mètres en tunnel. La station de départ est à 392 mètres et monte à une altitude de 577 mètres, soit une dénivellation de 185 mètres.

Lors de sa mise en service, le funiculaire effectuait 26 parcours aller-retour par jour dont la durée du trajet était de 8 minutes. Il était composé de deux cabines pouvant accueillir chacune 36 passagers.

Remontons encore un peu dans le temps. C'est en 1884, à l'initiative de Monsieur Ami Chessex, qu'une concession pour l'exploitation d'un funiculaire avait été obtenue auprès du Conseil fédéral. Toutefois, les problèmes entre M. Chessex et le conseil d'administration du funiculaire Territet-Glion retardèrent la construction du TMF, à moins que cela fit partie de la stratégie de l'initiateur du projet.



On sait que Monsieur Ami Chessex était un féru entrepreneur et qu'il l'avait déjà démontré par le passé en construisant de multiples infrastructures touristiques, notamment les lignes de Territet-Glion et Glion-Naye, et des infrastructures hôtelières telles que les hôtels des Alpes et le Grand Hôtel de Territet ou le Caux-Palace. Mais sa soif d'entreprendre l'amenait aussi beaucoup plus loin, comme à Vevey, Interlaken, Leysin et même sur la Côte d'Azur.

Le funiculaire du TMF a certainement été pensé comme la première pièce d'un puzzle qui visait à développer un nouveau secteur sur la Commune de Veytaux. Il s'agissait du coteau de Sonchaux, où une nouvelle infrastructure hôtelière aurait dû voir le jour. Pour y accéder, la liaison de Territet à Mont-Fleuri se serait poursuivie jusqu'au fond du vallon de la Veraye, puis un second funiculaire aurait rejoint Sonchaux depuis le fond du vallon. En parallèle, une autre concession de funiculaire pour relier Chillon à Sonchaux aurait été demandée par des tiers, sans qu'un lien avec Ami Chessex n'ait pu être démontré.



D'un point de vue financier, l'exploitation du TMF peine dès ses débuts à tourner. Les frais d'exploitation sont couverts et les excédents de recettes permettent à peine de payer les intérêts.

En 1917, Ami Chessex décède et sa succession est reprise par son fils, Lucien Chessex. Les années suivantes les finances ne vont pas bien et c'est avec la crise économique de 1931 que les premiers déficits apparaissent sur les comptes du TMF.

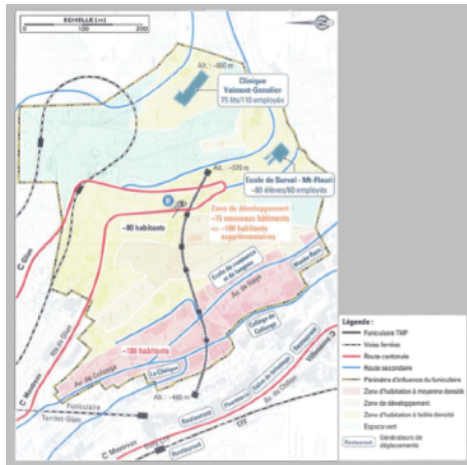
En 1952, le funiculaire est menacé de fermeture. Lucien Chessex réussira à prolonger son exploitation encore quelques décennies. C'est finalement le 4 novembre 1992 que l'exploitation cesse totalement.

Situation actuelle

Organisation de la société

Le TMF est actuellement une société anonyme, dont la Commune de Montreux est nettement le plus gros actionnaire. Le reste de l'actionariat est constitué de quelques actionnaires individuels.

De ce fait, et depuis de nombreuses années, le conseil d'administration est présidé par un conseiller municipal de la Commune et un collaborateur du service des travaux ainsi que le président de l'association des intérêts de Territet les deux autres membres du Conseil d'administration.



Infrastructures

La ligne se compose de secteurs souterrains et de secteurs à ciel ouvert.

Au bas de la ligne, la station inférieure abrite un espace qui mène au départ de la ligne. Puis un premier tronçon souterrain chemine sous des parcelles privées et ressort à ciel ouvert entre l'avenue de Collonge et celle de Naye. La ligne sillonne ensuite entre les parcelles privées jusqu'à la station supérieure sur la route du Pré. Sur ce tronçon, plusieurs ouvrages d'art passent sous la ligne ou l'enjambent. La station supérieure est constituée d'un bâtiment avec un appartement qui est actuellement occupé.

Avec la mise hors service de la ligne, il ne subsiste aujourd'hui plus que les rails du funiculaire, ainsi que tous les ouvrages d'art soutenant le plan de roulement.

Entretien

Chaque année, la société du chemin de fer TMF procède à divers entretiens. Il s'agit essentiellement du fauchage de la plate-forme et de l'élagage des arbres bordant la ligne. Le bâtiment de la station supérieure n'est plus habité et son accès a été fermé. Par contre, aucun entretien n'a été effectué pour maintenir les installations de roulement et les ouvrages en état, en vue d'une réhabilitation de l'infrastructure.

Les ouvrages d'art sont régulièrement inspectés pour s'assurer de leur sécurité.

Cependant, l'Office Fédéral des Transports (OFT) rappelait au conseil d'administration du TMF SA, par une correspondance de 2010, que lorsqu'une ligne n'était plus exploitée, sa situation devait être clarifiée dans un délai de trois ans.

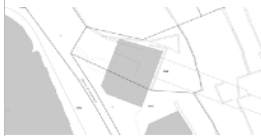
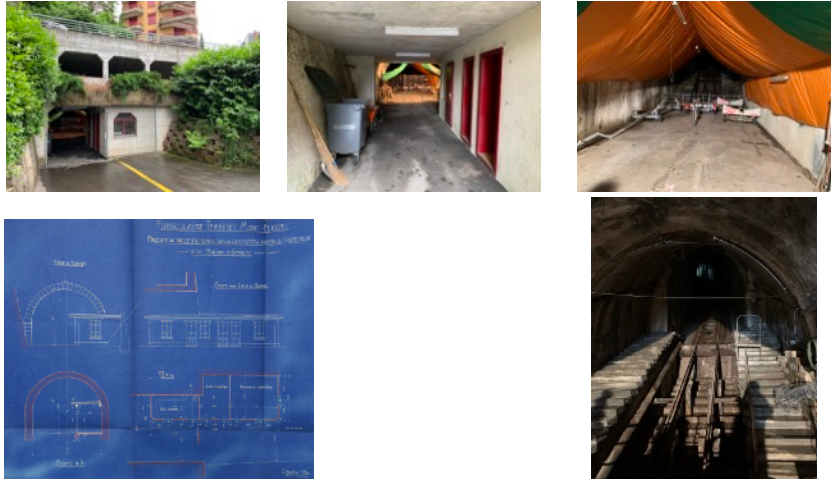

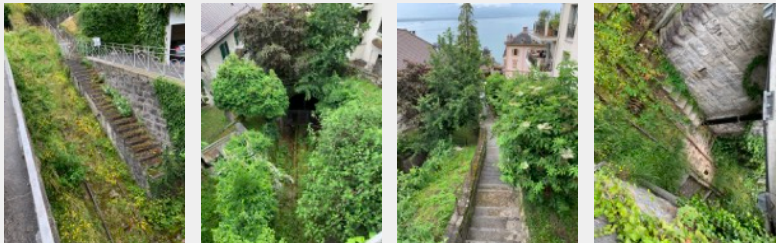

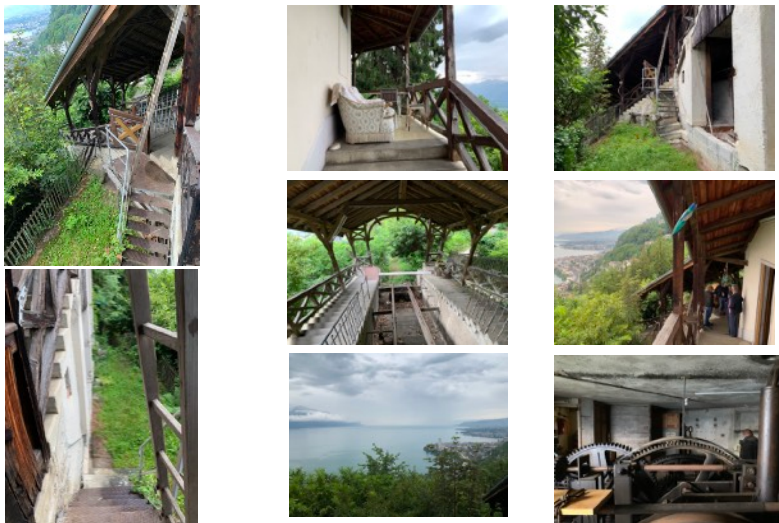


APPEL À PROJETS

Objectifs

- Identifier des projets réalisables permettant de valoriser et entretenir tout ou partie de l'infrastructure des propriétés de TMF SA.
- Les projets peuvent viser tout objectif, touristique, culturel, sportifs, sociétal, économique. L'exploitation de l'infrastructure pour son usage d'origine n'est pas envisageable.

Infrastructures concernées par l'appel à projets

<p>Station Territet</p> 	 <ul style="list-style-type: none"> • La station de départ est propriété du TMF. Une servitude de droit de superficie grève cette parcelle en faveur de la parcelle voisine 7647, propriétaire du parking sur deux niveaux. • Le tunnel dont le cheminement se situe sur des parcelles privées. Le droit de passage est réglé par servitudes.
<p>Ligne et escaliers</p> 	
<p>Station Mont-Fleuri</p> 	

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Destinataires de l'appel à projets

- Personnes physiques
- Personnes morales de droit privé (associations, sociétés, fondations)

Critères d'éligibilité

- Utilisation d'une partie ou de toute l'infrastructure du funiculaire Territet — Mont-Fleuri
- Prise en compte des contraintes liées aux emplacements exploités (voisinage, accès)
- Prise en compte des aspects environnementaux
- Avoir envoyé le dossier d'intention dans les délais
- Avoir participé à l'une des deux visites organisées sur place par la Commune de Montreux et TMF SA
- Viabilité économique du projet (pouvant inclure des partenariats privés-publics) et indiquant la solution envisagée concernant les terrains et infrastructures appartenant à TMF SA. (acquisition, location)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Calendrier prévisionnel de l'appel à projets

1. Publication de l'appel à projets : début mai 2020
2. **Dépôt du formulaire d'intention : 12 juin 2020**
3. **Visite des installations et informations détaillées : 2 juillet et 25 août 2020**
4. Ateliers d'approfondissement (facultatifs) : 6 octobre 2020, 4 décembre 2020
5. **Dépôt des dossiers : 28 février 2021**
6. Présélection des dossiers : 31 mars 2021
7. Présentation par les lauréats des projets retenus : mai 2021 (la date précise leur sera communiquée ultérieurement)
8. Annonce des résultats : 30 juin 2021

Diffusion de l'appel à projets

Le présent appel à projets est diffusé sur les sites de :

- La Commune de Montreux
- Promove

Ainsi que par le biais de :

- Les newsletters des partenaires qui le souhaitent
- Réseaux sociaux des partenaires qui le souhaitent

L'organisateur n'est pas tenu de diffuser l'appel à projets d'une manière précise. Aucun recours ne sera admis.

Inscription

Les candidats transmettront leur intention de participer au concours **jusqu'au 12 juin 2020 en remplissant le formulaire à l'adresse: <https://experientiel.typeform.com/to/BgF37B>**. Si vous souhaitez un formulaire à remplir à la main, merci de le demander à sf@experientiel.ch.

Visite des infrastructures et informations

Une visite des infrastructures sera organisée les :

- **02 juillet 2020**
- **25 août 2020**

par la commune de Montreux et TMF SA afin de fournir des informations complémentaires et de répondre aux questions des candidats. **La participation à l'une de ces deux visites est obligatoire.**

Ateliers d'approfondissement

La commune de Montreux offre la possibilité aux candidats de participer à des ateliers d'approfondissement. Ces derniers se dérouleront le 6 octobre et le 4 décembre 2020.

La participation à ces ateliers est recommandée, mais facultative. Les candidats déclarent leur intention en remplissant le formulaire d'intention. Ils seront contactés ultérieurement pour l'information des dates et la confirmation de leur participation.

Remise des dossiers finaux

Délai de remise des dossiers finaux

Les dossiers devront être envoyés jusqu'au 28 février 2021 en français à :

Municipalité de Montreux

Projet TMF SA
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Contenu des dossiers

1. Présentation du, des porteurs de projet et des éventuels partenaires impliqués.
2. Description du projet
 1. Objectif du projet
 2. Publics visés
 3. Fonctionnement prévu de l'exploitation
3. Besoins en aménagement et/ou ingénierie permettant la concrétisation du projet
4. Plan de financement
5. Démarches envisagées ou déjà réalisées dans le but de pouvoir mener à bien le projet
6. Budget d'exploitation indiquant également une proposition de location ou d'achat des terrains et infrastructures appartenant à TMF SA
7. Estimation du calendrier de réalisation (avant exploitation)

Les annexes peuvent inclure tout document utile à l'analyse de la candidature : plans, photos, études architecturales, études de marché et business plans déjà réalisés, liste de contacts déjà établis avec des exploitants ou des investisseurs potentiels, ayant déjà marqué de l'intérêt pour le projet.

Procédure de sélection

Les projets présentés seront soumis à l'évaluation d'un jury présidé par Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal en charge de l'économie, la culture et le tourisme pour la commune de Montreux. Le jury sera constitué de personnes qualifiées, issues des champs économiques, culturels, sportifs et touristiques, ayant une expertise en matière de développement culturel, économique et touristique.

Composition du Jury (la fonction prime sur la personne)

- **Bernard Schmid**, Directeur de Promove
 - **Christoph Sturny**, Directeur de Montreux-Vevey Tourisme
 - **Jean-Baptiste Piémontesi**, Municipal
 - **Laurent Widmer**, Coordinateur technique, Commune de Montreux
 - **Nicolas Büchler**, Président de l'Association des intérêts de Glion
 - **Walther Caleb**, Municipal, Commune de Montreux
 - **Yves Bianchi**, Président de l'Association des intérêts de Territet
- Des experts seront également consultés selon les nécessités des projets présentés



ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS ET LAURÉATS

Les lauréats s'engagent à :

- Répondre aux questions complémentaires du Jury, utiles à parfaire leur compréhension du projet
- Apporter toutes les informations nécessaires aux éventuelles études de faisabilité

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE MONTREUX ET DE TMF SA

La commune de Montreux et TMF SA s'engagent à :

- Soutenir les candidats en répondant aux questions durant le projet.
- Mettre gratuitement à disposition des candidats deux ateliers visant à approfondir leurs projets.
- Accompagner les porteurs de projet lauréats :
 - dans les études de faisabilités,
 - dans la recherche de financement auprès des organismes publics et touristiques,
 - dans la mise en conformité des lieux pour la réalisation du projet,
 - par toute autre mesure nécessaire selon le projet et les possibilités de la commune et de TMF SA
- Informer le conseil communal du résultat du concours
- Demander au conseil communal, le cas échéant, les besoins financiers complémentaires, selon le budget présenté dans le dossier

Les terrains et infrastructures, propriétés de TMF SA et de la Commune de Montreux pourront être loués ou vendus selon les propositions faites par les lauréats. La décision sera prise en fonction des propositions faites et d'une analyse ultérieure des propriétaires.

La participation au concours n'est pas indemnisée, ni défrayée.

Le/les lauréats ne recevront aucune somme d'argent pour leur gain.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Les projets soumis et les évaluations du jury seront traités de manières confidentiels. Seuls les candidats auront accès aux détails de l'évaluation de leur projet.

CONTACT ET QUESTIONS

La gestion du concours a été confiée à la société Experientiel Sàrl.

Experientiel Sàrl

Grand-Rue 96a

1627 Vaulruz

welcome@experientiel.ch

+41 79 785 26 79